REGLEMENT PARTICULIER 2016

COURSES SUR PISTE

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Organisateur

N° d'épreuve FFM	304
Moto-Club	MORIZES MOTO CLUB
N° d'affiliation	0605
Date	30 Avril 2017
Lieu	MORIZES
Organisateur technique	BOUIN Christian
Adresse	14 Le Bourg 33190 BOURDELLES
E-mail	christian.bouin@tcb-mob.fr
Téléphone	0611944609

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	VERGEZ BICAT Benoit	Licence : TBA
Directeur de course adjoint	LAMOUREUX Marty	Licence : TBA
Délégué FFM	BOUIN Thierry	Licence : TBA
Arbitre	DAVANZO Régis	Licence : TBA
Juge de départ	LAMARQUE Philippe	Licence : TBA
Commissaire technique responsable	CHAVERON Patrice	Licence : TBA

Article 3 Categories & Engagements

★ Championnat de France

■ Championnat de France Long-Track/Grass-Track
■ Elite ■ National ■ Side-Car ■ 250cc ■ 85-129cc ■ Kids

■ Championnat de France de Flat-Track

☐ Championnat de France de Speedway
☐ 500cc ☐ 250cc

☐ Championnat de France à l'Ancienne
☐ 500cc ☐ 250cc

★ Championnat d'Europe

☐ Championnat d'Europe de Grass-Track

☐ Championnat d'Europe Coupe Jeunes 125cc

☐ Championnat d'Europe de Side-Car

☐ Championnat d'Europe de Speedway
☐ Speedway ☐ Speedway – 21 ans

★ Championnat du Monde

☐ Championnat du Monde de Long-Track
☐ Finale ☐ Qualif ☐ Challenge

☐ Championnat du Monde de Speedway
☐ Speedway ☐ Speedway -21ans

★ Coupe du Monde

☐ Coupe du Monde de Long-Track 250
☐ Coupe du Monde de Speedway 250

★ Trophée d'Or FIM

☐ 125cc

★ Courses hors Championnat

- Long-Track/Grass-Track ---------- ☐ Inter sur invitation ☐ Open ☐ 85-129cc ☐ Side-car
  ---------- ☐ Européen sur invitation ☐ 250cc ☐ Kids
- Short-Track ---------- ☐ Solo
- Speedway ---------- ☐ Inter sur invitation ☐ Européen sur invitation ☐ 500cc

Engagement :

Site Internet ---------- www.engage-sports.com
Contact ---------- Gwenaëlle Amaro
Téléphone ---------- 01 49 23 85 64
Adresse ---------- 74, Avenue Parmentier – 75011 Paris
E-mail ---------- gamaro@ffmoto.com

REGLEMENT PARTICULIER 2016

COURSES SUR PISTE

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☒ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **MONTASSER Ankas**

Nombre de secouristes **15**

Hôpital le plus proche ..... **Langon et La Réole**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20mn/10mn**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Parc Municipal**

Adresse ..... **33190 MORIZES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **530m**

Largeur minimum de la piste **13m**

Nombre d'OCP* **8**

*Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

N°12

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 6/02/2017	Date : 2017	Date : 16/03/2017
		Numéro : 17/0231

MORIZÈS MOTO CLUB
Le Parc Municipal
33190 MORIZES
Tél. 05 56 71 31 86

LIGUE AQUITAINE DE MOTOCYCLISME

Sous réserve de présentation de l'attestation d'assurance

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 A Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

REGLEMENT PARTICULIER 2017

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 304
Moto-Club..... MORIZES MOTO CLUB
N° d'affiliation..... 0605
Lieu..... MORIZES

Date ---------- 30 Avril 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h30	9h	Contrôles administratifs	Toutes	1h30
7h30	9h	Contrôles techniques	Toutes	1h30
8h15	8h40	Réunion du jury		
8h45		Briefing pilotes		1h
9h	10h45	Essais	Toutes	1h45
11h	12	Manches	Toutes	1h
12h	13h30	Entracte		1h30
13h30	18h	Manches	Toutes	4h30
18h15		Réunion du jury		
18h30		Remise des Prix		
19h		Fin		

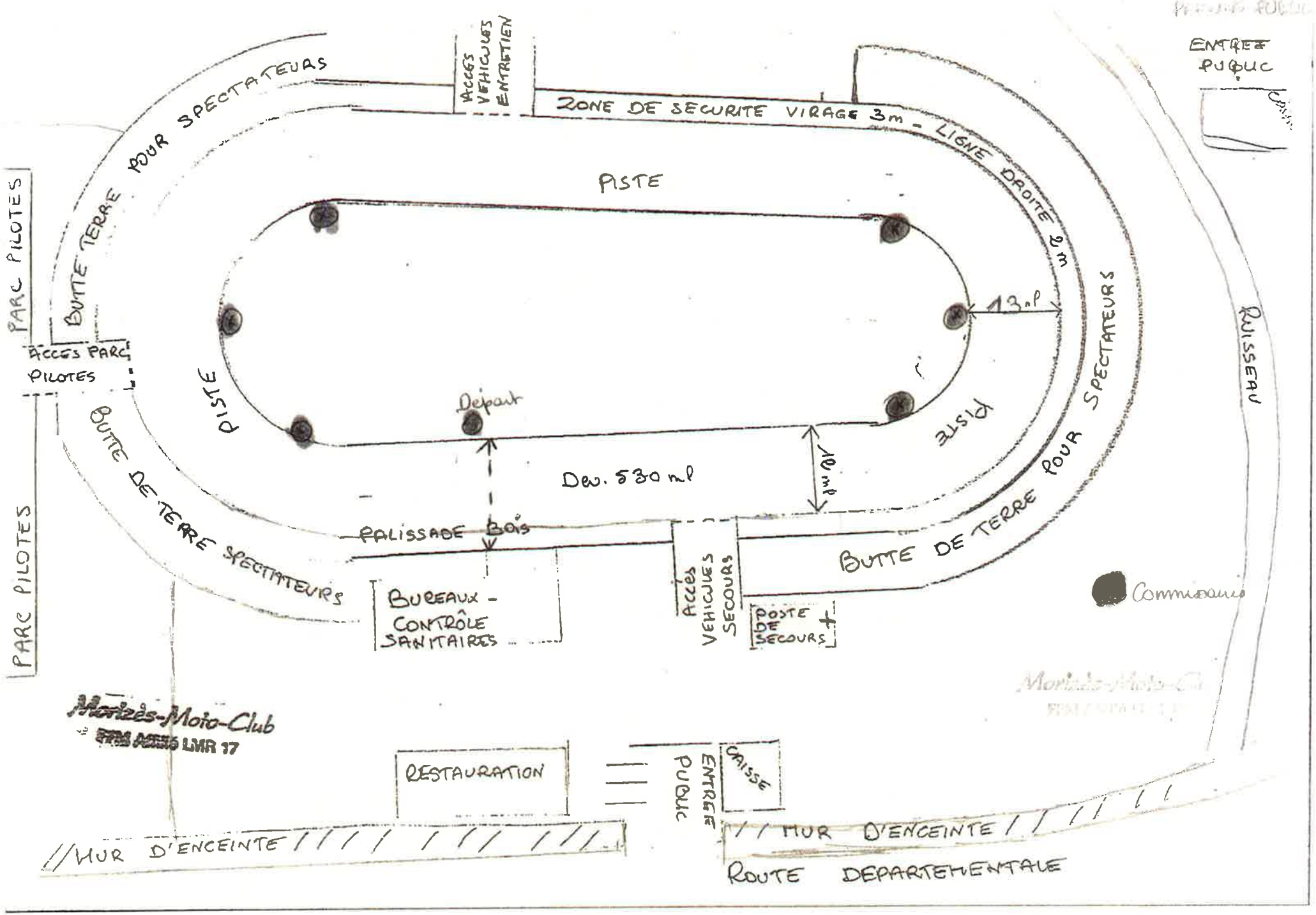

ENTREE PUBLIC
ACCES VEHICULES ENTRETIEN
ZONE DE SECURITE VIRAGE 3m - LIGNE DROITE 2m
BUTTE TERRE POUR SPECTATEURS
PARC PILOTES
ACCES PARC PILOTES
PISTE
13 ml
PISTE
Départ
Dev. 530 ml
12 ml
PISTE
RUISSEAU
BUTTE DE TERRE POUR SPECTATEURS
BUTTE DE TERRE SPECTATEURS
PALISSADE BOIS
BUREAUX - CONTRÔLE SANITAIRES
ACCES VEHICULES SECOURS
POSTE DE SECOURS
Commissaires
PARC PILOTES
Morizès-Moto-Club
FFM ASSIS LMR 17
RESTAURATION
ENTREE PUBLIC
CAISSE
MUR D'ENCEINTE
MUR D'ENCEINTE
ROUTE DEPARTEMENTALE

ANNEXE : LISTE DES OFFICIELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM 304
Moto-Club ..... MORIZES MOTO CLUB
N° d'affiliation 0605
Lieu ..... MORIZES

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	VERGEZ BICAT Benoit	TBA
Directeur de course Adjoint	LAMOUREUX Marty	TBA
Président du Jury	BOUIN Tierry	TBA
Arbitre	DAVANZO Régis	TBA
Commissaire technique	CHAVERON Patrice	TBA
Juge de départ	LAMARQUE Philippe	TBA
COMMISSAIRES DE PISTE	En attente de nomination	
Responsable du pré-parc	BARES Jean Noel	TBA

GRAS SAVOYE
Willis Towers Watson

DTW 1991

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR

DTW1991 Underwriting Limited atteste que l'organisateur **MORIZES MOTO CLUB**

33190 BOURDELLES

Est assuré pour la manifestation **CHPT DE France TOUTES CATEGORIES**

TYPE :	**GRASS TRACK**	**CATEGORIE :**	**NATIONALE**
LIEU :	**LE PARC MUNICIPAL 33190 MORIZES**	**N° D'AGREMENT :**	**304**
DATES :	**Du : 30/04/2017 Au : 30/04/2017**	**DUREE**	**1 JOUR**

Par contrat n° 508 744 / 174

COUVERTURE : conformément aux dispositions legislatives et réglementaires du Code du Sport Français :

Capital couvert par sinistre :
10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :
• 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
• 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.
Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'organisateur ou aux participants envers les représentants de l'État ou toute autre autorité publique participant à l'application de la loi, à l'organisation ou au contrôle du rassemblement ou de l'événement, ou envers leurs ayants droits, en raison de dommages corporels ou matériels causés auxdits représentants.

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'État, aux départements et aux municipalités pour tous les dommages causés par les fonctionnaires, officiers ou soldats ou leurs équipements.

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les Epreuves NOCTURNES UNIQUEMENT : la garantie s'applique automatiquement jusqu' à 2H le jour suivant la manifestation

Franchise :
La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui.
La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

***Police souscrite par la FFM au nom de** **MORIZES MOTO CLUB**
qui lui est affilié auprès de DTW 1991 Underwritting Limited .

DTW R&Q 1991

Villeurbanne, le 07/03/2017

GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance
Bat. C1 - pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : (0)4.72.34.90.29

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. http://www.grassavoye.com.
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9